

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-six, le 5 du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de la convocation du conseil municipal : le 28 mai 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, Mme MERCERON Isabelle, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélie, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, Mme MAURICE Chloé

Absents ayant donné procuration :

M. ERCEAU Tony ayant donné procuration à M. NICOLEAU Stéphane
Mme CHENAIS Christèle ayant donné procuration à M. DEPOUX Frank
M. FRIOUX Patrick ayant donné procuration à M. ROUSSEAU Didier

Absents :

M. DELAUNE Grégory

Désigné secrétaire de séance : M. Didier ROUSSEAU

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	18	3	18	18	0	0

OBJET :
DEL2026-035 - AFFAIRES GENERALES
Désignation d'un représentant de la commune
au conseil d'administration d'ESNOV

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

L'association ESNOV – Emploi Solidarité Nord-Ouest Vendéen, dont le siège est situé à Challans, œuvre en faveur de l'insertion professionnelle, de l'emploi et de l'accompagnement social sur le territoire du Nord-Ouest Vendéen.

Dans le cadre de son fonctionnement, la commune de Barbâtre est invitée à désigner un représentant appelé à siéger au sein du conseil d'administration de cette structure.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à cette désignation au scrutin secret, sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Le Maire invite les membres du Conseil municipal à faire acte de candidature.
Se porte candidat pour représenter la commune de Barbâtre au sein du conseil d'administration d'ESNOV : - NICOLEAU Stéphane

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE M. NICOLEAU Stéphane** en qualité de représentant de la commune de Barbâtre au sein du conseil d'administration d'ESNOV – Emploi Solidarité Nord-Ouest Vendéen ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION
PUBLIEE
LE 10/06/2026

Le Maire,
M. Stéphane NICOLEAU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 8 juin 2026

Le secrétaire de séance,
M. Didier ROUSSEAU

